

18 novembre 2025

Déclaration conjointe à l'occasion de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre 2025)

**prononcée au nom de six États membres du Conseil de l'Europe
(Andorre, Belgique, Luxembourg, Monaco, Saint-Marin et Slovénie)**

et soutenue par 40 autres États membres du Conseil de l'Europe :

Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Tchéquie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Espagne, Suède, Suisse, Türkiye, Ukraine, Royaume-Uni

Cette année marque le **15^e anniversaire** de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote, un traité qui est et reste un instrument de droit international historique destiné à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants.

À cette occasion, nous exprimons notre profonde compassion aux enfants qui ont été victimes d'exploitation et d'abus sexuels. Leur souffrance est un rappel brutal du besoin continu de protection, de compassion et de justice.

Le Conseil de l'Europe et ses États membres restent fermes dans **leur engagement à mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels envers les enfants** et à défendre le droit de chaque enfant à la sécurité, à la dignité et au bien-être, comme en témoigne la [déclaration](#) adoptée lors de la Conférence ministérielle informelle de La Valette.

Pourtant, alors que nous nous efforçons de mettre en place des mécanismes de prévention efficaces, la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote continue de se heurter à un obstacle majeur, à savoir des lacunes dans **les données**. Des données manquantes, inexactes ou sous-développées continuent d'entraver les progrès.

Bien que le mot « **données** » puisse sembler abstrait, technique ou impersonnel, nous ne devons jamais perdre de vue le fait que chaque statistique représente un enfant. Une histoire. Une vie. Et aujourd'hui, nous demandons de regarder au-delà de la nature abstraite de ces chiffres et de faire face à une réalité préoccupante: 1 fille sur 5 et 1 garçon sur 7 dans le monde sont encore victimes d'exploitation ou d'abus sexuels.

Malgré le consensus sur le fait qu'il faut remédier à ces abus, la sous-déclaration reste répandue, ce qui non seulement crée un dangereux manque de connaissances, mais menace également les capacités d'intervention, exposant les enfants au risque de ne pas recevoir l'aide dont ils ont besoin.

Nous appelons donc les États à accorder l'attention voulue aux recommandations formulées dans le rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote de 2025 intitulé « [Les mécanismes de collecte de donnée relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants](#) ».

D'abord et avant tout, nous devons élargir les pratiques de collecte de **données au-delà des statistiques traditionnelles sur la criminalité**. Il est essentiel d'intégrer des données provenant de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de la société civile. Ces acteurs peuvent fournir des

informations cruciales sur le contexte plus large de la violence, exposant ainsi les facteurs et modèles de risque, mettant en lumière la dynamique du cercle de confiance et identifiant les possibilités d'intervention précoce.

De plus, pour que les données soient significatives, elles doivent être collectées **de manière exacte, cohérente et méthodologiquement rigoureuse**. Les États sont encouragés à adopter des normes harmonisées pour la saisie et la classification des données, permettant de cataloguer les statistiques collectées dans des catégories comparables au niveau international. La désignation de points focaux régionaux et nationaux qui coordonnent la collecte, la systématisation et l'analyse des données sur la protection de l'enfance est un autre outil pour s'assurer que les données éclairent efficacement les politiques, et qu'elles le font d'une manière qui permet l'adaptation, l'évaluation et la responsabilisation au fil du temps.

Une autre recommandation souligne l'importance vitale d'une **coopération transfrontalière renforcée**. À cette fin, des cadres tels que la *Classification internationale des infractions à des fins statistiques* et la *Classification internationale de la violence contre les enfants* des Nations Unies permettent d'harmoniser les données, de partager des connaissances au-delà des frontières et, partant, de lutter plus efficacement contre des phénomènes internationaux tels que la prolifération de matériel d'abus sexuel d'enfants.

Pour que les politiques de protection de l'enfance soient efficaces et adaptées, il est tout aussi important de faire entendre la voix des enfants. Bien qu'il s'agisse sans aucun doute d'une question délicate, le rapport souligne qu'il est à la fois réalisable et nécessaire d'enquêter sur les expériences et les points de vue des enfants. En tant que principaux intervenants et bénéficiaires des politiques de protection de l'enfance, leurs connaissances sont indispensables pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le point de vue des survivants et victimes d'abus pendant leur enfance peut également être une source précieuse de bonnes pratiques.

Ce ne sont là que quelques-unes des recommandations formulées dans le rapport. Aujourd'hui, nous appelons les États à agir dans ces domaines fondamentaux et à veiller à ce que ces recommandations soient non seulement reconnues, mais aussi appliquées.

Lorsqu'elles sont collectées, analysées et mises en œuvre efficacement, les données peuvent être exploitées comme un outil puissant pour lutter contre les abus et l'exploitation sexuels des enfants. Elle peut permettre aux gouvernements, aux institutions et à la société civile d'identifier plus facilement les facteurs de risque, d'allouer des ressources de manière stratégique, de suivre les progrès et de mettre en œuvre des mesures ciblées et fondées sur des données probantes pour protéger plus efficacement les enfants.

Les données ne doivent pas rester des informations statistiques : il faut leur donner un visage et les traduire en actions, stratégies et politiques. Nous ne le répéterons jamais assez : **de meilleures données sauvent davantage d'enfants des effets dévastateurs et bouleversants de l'exploitation et des abus sexuels.**